

# Tableaux

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne**

Band (Jahr): **5 (1835)**

PDF erstellt am: **21.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**TABLEAU N° I.**

*Composition et formation d'une compagnie de Sapeurs.*

	Capitaine.	Lieutenant	Premier Sous-lieutenant.	Second Sous-lieutenant.	Chirurgien.	Sergent-major.	Fourrier.	Sergens.	Caporaux.	Frater.	Tambours.	Sapeurs.	TOTAL.
Sur le pied fédéral . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	4	8	1	3	77	100
Sur le pied cantonal . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	4	8	1	3	92	145

OBSERVATION. Un tiers de chaque compagnie de sapeurs doit être composé, en majeure partie, d'ouvriers en bois, et de quelques ouvriers en fer.

TABLEAU N° 2.

Composition et formation des compagnies d'Artillerie et Train pour les diverses espèces de batteries que le Canton doit fournir.

DÉNOMINATION.	Capitaine.		Lieutenant.		Premier Sous-lieutenant.		Second Sous-lieutenant.		Chirurgien.		Vétérinaire.		Sergent-major.		Fourrier.		Sergens.		Chef-artificier.		Caporaux.		Artificiers.		Appointés.		Frater.		Ouvriers.			Canoniers.		Soldats du train.		Total.	
	Sur le pied fédéral.																																				
Pour une batterie de 12 $\&$ attelée . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	3	48	46	157		
Pour une batterie de 6 $\&$ attelée . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	3	48	55	122			
Pour une batterie d'obusiers de 12 $\&$ attelée . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	3	48	55	122				
Pour une compagnie pour les parcs . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	20	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	125	
Pour une batterie de 12 $\&$ attelée . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	3	58	60	161			
Pour une batterie de 6 $\&$ attelée . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	3	58	60	159				
Pour une batterie d'obusiers de 12 $\&$ attelée . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	3	58	50	149				
Pour une compagnie pour les parcs . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	20	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	155	

OBSERVATIONS. Il faut qu'il y ait dans les batteries attelées, en sus des 4 ouvriers prescrits, un plus grand nombre d'ouvriers en bois et en fer, et, autant que possible, un cordier.

Parmi les canoniers d'une compagnie de parc, il doit se trouver au moins 4 maréchaux-ferrants, 12 serruriers ou mécaniciens, 4 charrons, 4 menuisiers ou charpentiers, 4 selliers, 1 cordier et 1 vernisseur.

On prendra, parmi les soldats du train de chaque arrondissement, ceux qui devront être attachés aux États-majors des bataillons et aux compagnies de carabiniers, pour le transport de leurs caissons.

TABLEAU N° 5.

## Composition et formation des compagnies de Cavalerie.

		Capitaine.	Capitaine ou Lieutenant, comme chef.	Lieutenant.	Sous-lieutenant.	Vétérinaire.	Maréchal des logis chef.	Fourrier.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Frater.	Ouvriers.		Trompettes.	Cavaliers.	TOTAL.
												Maréchal-ferrant.	Sellier.			
1° Chasseurs à cheval . . .	Sur le pied fédéral.	1	»	1	1	1	1	1	4	8	1	1	1	3	40	64
2° Guides à cheval . . . .	»	»	1	»	1	»	1	»	2	6	»	»	»	1	20	32
1° Chasseurs à cheval . . .	Sur le pied cantonal.	1	»	1	1	1	1	1	4	8	1	1	1	5	50	74
2° Guides à cheval . . . .	»	»	1	»	1	»	1	»	2	6	»	»	»	1	25	37

OBSERVATION. Les Sous-lieutenans de cavalerie sont égaux, en rang, aux premiers Sous-lieutenans des autres armes.

TABLEAU N° 4.

Composition et formation des compagnies de Carabiniers.

DÉNOMINATION DE L'ARME.		Capitaine.	Lieutenant.	Premier Sous-lieutenant.	Second Sous-lieutenant.	Sergent-major.	Fourrier.	Sergens.	Caporaux.	Frater.	Armurier.	Sapeurs.	Trompettes	Tambours.	Soldat du train.	Carabiniers, Chasseurs ou Fusiliers.	TOTAL.
1 <sup>o</sup> Carabiniers . . . . .	Sur le pied fédéral.	1	1	1	1	1	1	5	10	1	1	»	5	»	1	75	100
2 <sup>o</sup> Chasseurs . . . . .		1	1	1	1	1	1	5	10	1	»	1	5	»	»	99	125
3 <sup>o</sup> Fusiliers . . . . .		1	1	1	1	1	1	5	10	1	»	1	»	5	»	99	125
1 <sup>o</sup> Carabiniers . . . . .	Sur le pied cantonal.	1	1	1	1	1	1	5	10	1	1	»	5	»	1	88	115
2 <sup>o</sup> Chasseurs . . . . .		1	1	1	1	1	1	5	10	1	»	1	5	»	»	124	150
5 <sup>o</sup> Fusiliers . . . . .		1	1	1	1	1	1	5	10	1	»	1	»	5	»	124	150

**TABLEAU N° 5.**

*Formation des Etats-majors des différentes armes. -- A. Formation de l'Etat-major des Sapeurs et de l'Artillerie.*

	Lieutenant-colonel, commandant de l'Élite.	Lieutenant-colonel ou Major, chef de la Landwehr.	Lieutenant-colonel ou Major, chef des Sapeurs.	Majors.	Aide-major, avec rang de Capit. ou de Lieutenant.	Quartier-maître, avec rang de Capit. ou de Lieutenant.	Capitaine du train de l'Élite.	Capitaine du train de la Landwehr.	Chirurgien-major.	Secrétaire d'État-major.	TOTAL.					
Sur le pied cantonal . . . .	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	11					
<b>Formation de l'Etat-major.</b>																
<b>B. De la Cavalerie</b>						<b>C. Des Carabiniers.</b>										
	Lieutenant-colonel.	Major.	Quartier-maître, avec rang de Capit. ou de Lieutenant.	Chirurgien.	Porte-étendard, avec rang de Sous-lieutenant.	TOTAL.	Lieutenant-colonel, Commandant.	Major.	Aide-major, avec rang de Capitaine ou de Lieutenant.	Quartier-maître, avec rang de Capit. ou de Lieutenant.	Chirurgien-major.	Adjudant.	Fourrier d'État-major.	Trompette-major.	Armurier en chef.	TOTAL.
Sur le pied cantonal . . . .	1	1	1	1	1	5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9
<p><b>OBSERVATION.</b> Les trois plus anciens Capitaines des Sapeurs et de l'Artillerie, de la Cavalerie et des Carabiniers, assistent aux délibérations des États-majors de leurs corps respectifs.</p>																

TABLEAU N° 6.

## D. Composition et formation de l'État-major d'un bataillon d'infanterie.

	Lieutenant-Colonel.	Major, Commandant.	Aide-major.	Quartier-maître.	Officier d'armement, avec rang de Lieutenant ou de Sous-lieutenant, en même temps Porte-drapeau.	Aumônier.	Chirurgien-major.	Aides-chirurgiens.	Adjudant-sous-officier.	Fourrier d'état-major.	Tambour-major.	Chef de musique.	Sous-officier d'armement, avec rang de sergent.	Vaguemestre, avec rang de sergent.	Ouvriers.			Soldats du train.	Prévôt.	Musiciens.	TOTAL.	
															Armuriers.	Maître-tailleur.	Maître-cordonnier.					
Sur le pied fédéral	»	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	»	1	1	2	1	1	5	1	»	21	
Sur le pied cantonal	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	2	1	1	5	1	20	45	

OBSERVATIONS. Le cas échéant, l'aide-major remplace le commandant du bataillon.

Dans chaque bataillon, les trompettes et les tambours des compagnies auront, les uns et les autres, un *caporal*.

Les bataillons mixtes auront *deux* aumôniers.

## État de solde.

A. De l'État-major des Sauteurs et de l'Artillerie.						B. De l'État-major de la Cavalerie.					
SUR LE PIED CANTONAL.						SUR LE PIED CANTONAL.					
GRADES.	SOLDE par jour.			RATIONS de vivres.	RATIONS de fourrage.	GRADES.	SOLDE par jour.			RATIONS de vivres.	RATIONS de fourrage.
	Fr.	Batz.	Rap.				Fr.	Batz.	Rap.		
Lieutenant-colonel . . . . .	6	5	»	5	2	Lieutenant-colonel . . . . .	6	»	»	5	4
Major . . . . .	5	»	»	2	2	Major . . . . .	4	5	»	2	5
Aide-major . . . . .	selon son rang				—	Quartier-maître . . . . .	selon son rang				—
Quartier-maître . . . . .	selon son rang				—	Chirurgien . . . . .	2	1	»	1	1
Capitaine du train . . . . .	5	5	»	2	1	Porte-étendard . . . . .	2	2	»	1	1
Chirurgien-major . . . . .	5	5	»	2	1						
Secrétaire d'état-major . . . . .	1	»	»	1	»						

OBSERVATION. La solde de l'État-major des *Carabiniers* est la même que celle de l'État-major de l'Infanterie. (Voyez plus bas, lett. C., tabl. n° 8.)



## C. Etat de solde de l'Etat-major d'un bataillon d'infanterie.

SUR LE PIED CANTONAL.					SUR LE PIED FÉDÉRAL.						
GRADES.	SOLDE par jour.			RATIONS de vivres.	RATIONS de fourrage.	GRADES.	SOLDE par jour.			RATIONS de vivres.	RATIONS de fourrage.
	Fr.	Batz.	Rap.				Fr.	Batz.	Rap.		
Lieutenant-colonel . . . . .	5	5	»	5	2	Lieutenant-colonel . . . . .	8	»	»	5	2
Major <sup>1</sup> . . . . .	4	»	»	2	2	Major . . . . .	7	»	»	5	2
Aide-major . . . . .	selon son rang			»	»	Aide-major . . . . .	4	5	»	2	1
Quartier-maître . . . . .	selon son rang			»	»	Quartier-maître . . . . .	4	»	»	2	1
Offic. d'armem <sup>t</sup> . et porte-drap. . . . .	selon son rang			»	»	Offic. d'armem <sup>t</sup> . et porte-drap. . . . .	selon son rang			»	»
Aumônier . . . . .	5	»	»	1	»	Aumônier . . . . .	4	»	»	2	1
Chirurgien-major . . . . .	5	»	»	2	»	Chirurgien-major . . . . .	4	»	»	2	1
Aide-chirurgien . . . . .	2	1	»	1	»	Aide-chirurgien . . . . .	2	5	»	2	»
Adjudant-sous-officier . . . . .	1	2	»	1	»	Adjudant-sous-officier . . . . .	1	5	»	1	»
Fourrier d'état-major . . . . .	»	7	5	1	»	Fourrier d'état-major . . . . .	1	»	»	1	»
Tambour-major . . . . .	»	7	»	1	»	Tambour-major . . . . .	»	7	»	1	»
Chef de musique . . . . .	»	7	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Sous-officier d'armement . . . . .	»	6	»	1	»	Sous-officier d'armement . . . . .	»	6	»	1	»
Vaguemestre . . . . .	»	5	»	1	»	Vaguemestre . . . . .	»	5	»	1	»
Armurier . . . . .	»	4	5	1	»	Armurier . . . . .	»	4	5	1	»
Maître-tailleur . . . . .	»	4	»	1	»	Maître-tailleur . . . . .	»	4	»	1	»
Maître-cordonnier . . . . .	»	4	»	1	»	Maître-cordonnier . . . . .	»	4	»	1	»
Soldat du train . . . . .	»	5	5	1	»	Soldat du train . . . . .	»	5	5	1	»
Prévôt . . . . .	»	5	»	1	»	Prévôt . . . . .	»	5	»	1	»
Musiciens . . . . .	»	5	»	1	»	»	»	»	»	»	»

<sup>1</sup> Si le Major est commandant du bataillon, il reçoit un supplément de solde de 15 batz par jour.

TABLEAU N° 9.  
Etat de solde des Sapeurs, de l'Artillerie et du Train.

SUR LE PIED CANTONAL.							SUR LE PIED FÉDÉRAL.										
GRADE.	Sapeurs, artillerie de position et artillerie pour les parcs.			Artillerie des batteries attelées, et train pour les parcs.			GRADE.	Sapeurs, artillerie de position et artillerie pour les parcs.			Artillerie des batteries attelées, et train pour les parcs.						
	SOLDE.			RATIONS de vivres.	RATIONS de fourrage.	SOLDE.			RATIONS de vivres.	RATIONS de fourrage.	SOLDE.						
	fr.	halz.	rp.			fr.		halz.			rp.	fr.	halz.	rp.			
Capitaine . . . . .	5	5	»	2	4	»	Capitaine . . . . .	4	»	»	2	»	4	5	»	2	4
Lieutenant . . . . .	2	4	»	4	»	»	Lieutenant . . . . .	5	»	»	2	»	5	2	»	2	4
Premier Sous-lieutenant . . . . .	4	7	5	4	»	»	Premier Sous-lieutenant . . . . .	2	5	»	2	»	2	8	»	2	4
Second Sous-lieutenant . . . . .	4	3	»	4	»	»	Second Sous-lieutenant . . . . .	2	2	»	2	»	2	5	»	2	4
Chirurgien . . . . .	2	4	»	4	»	»	Chirurgien . . . . .	5	»	»	2	»	5	»	»	2	4
Vétérinaire . . . . .	1	5	»	4	»	»	Vétérinaire . . . . .	2	»	»	4	»	2	»	»	4	4
Sergent-major . . . . .	»	8	5	4	»	»	Sergent-major . . . . .	»	9	»	4	»	»	9	»	4	4
Fournier . . . . .	»	7	»	4	»	»	Fournier . . . . .	»	7	»	4	»	»	7	»	4	4
Sergent . . . . .	»	6	»	4	»	»	Sergent . . . . .	»	6	»	4	»	»	6	»	4	4
Artificier en chef . . . . .	»	6	»	4	»	»	Artificier en chef . . . . .	»	6	»	4	»	»	»	»	»	»
Caporal . . . . .	»	5	»	4	»	»	Caporal . . . . .	»	5	»	4	»	»	5	»	4	»
Artificier . . . . .	»	4	»	4	»	»	Artificier . . . . .	»	4	»	4	»	»	»	»	»	»
Appointé à cheval . . . . .	»	4	»	4	»	»	Appointé à cheval . . . . .	»	4	»	4	»	»	4	»	4	»
Frater . . . . .	»	4	»	4	»	»	Frater . . . . .	»	4	»	4	»	»	4	»	4	»
Maréchal-ferrant . . . . .	»	4	5	4	»	»	Maréchal-ferrant . . . . .	»	4	5	4	»	»	4	5	4	»
Charron . . . . .	»	4	5	4	»	»	Charron . . . . .	»	4	5	4	»	»	4	5	4	»
Sellier . . . . .	»	4	5	4	»	»	Sellier . . . . .	»	4	5	4	»	»	4	5	4	»
Trompette . . . . .	»	5	5	4	»	»	Trompette . . . . .	»	5	5	4	»	»	5	5	4	»
Tambour . . . . .	»	5	5	4	»	»	Tambour . . . . .	»	5	5	4	»	»	»	»	»	»
Canonier, dans une batterie attelée . . . . .	»	»	»	»	»	»	Canonier, dans une batterie attelée . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sapeur, canonier de l'artillerie de position et de celle des parcs . . . . .	»	5	5	4	»	»	Sapeur, canonier de l'artillerie de position et de celle des parcs . . . . .	»	5	5	4	»	»	»	»	»	»
Soldat du train . . . . .	»	5	5	4	»	»	Soldat du train . . . . .	»	5	5	4	»	»	»	5	5	4

OBSERVATION. Le Lieutenant et le premier Sous-lieutenant de l'artillerie reçoivent une ration de fourrage, lorsqu'ils sont attachés à une batterie attelée.

OBSERVATION. Les Officiers et le Chirurgien de la compagnie d'artillerie pour les parcs, qui doivent être montés, reçoivent une ration de fourrage.

TABLEAU N° 10.  
Etat de solde de la Cavalerie, des Carabiniers et de l'Infanterie.

SUR LE PIED CANTONAL.												SUR LE PIED FÉDÉRAL.														
GRADE.	Cavalerie.				Carabiniers.				Infanterie.				GRADE.	Cavalerie.				Carabiniers.				Infanterie.				
	SOLDE.		RAYONS		SOLDE.		RAYONS		SOLDE.		RAYONS			SOLDE.		RAYONS		SOLDE.		RAYONS		SOLDE.		RAYONS		
	Fr.	Bat.	Rap.	de vivres.	de fourrage.	Fr.	Bat.	Rap.	de vivres.	de fourrage.	Fr.	ht.		rp.	de vivres.	de fourrage.	Fr.	ht.	rp.	de vivres.	de fourrage.	Fr.	ht.	rp.	de vivres.	de fourrage.
Capitaine . . . . .	4	»	»	2	5	5	»	»	2	»	»	»	2	»	»	2	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»
Lieutenant . . . . .	2	7	»	1	2	2	»	»	1	»	»	»	1	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Premier Sous-lieutenant . . . . .	2	2	»	1	2	1	»	»	1	»	»	»	1	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Second Sous-lieutenant . . . . .	»	»	»	»	1	5	»	»	1	»	»	»	1	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Vétérinaire . . . . .	1	5	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maréchal des logis chef ou Ser- gent-major . . . . .	»	9	»	1	4	»	»	»	7	5	1	»	»	»	»	7	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Fourrier . . . . .	»	8	»	1	4	»	»	»	6	5	1	»	»	»	»	6	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Maréchal des logis ou Sergent . . . . .	»	7	»	1	4	»	»	»	5	5	1	»	»	»	»	5	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Brigadier ou Caporal . . . . .	»	6	»	1	1	»	»	»	4	5	1	»	»	»	»	4	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Frater . . . . .	»	6	»	1	1	»	»	»	4	5	1	»	»	»	»	4	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Armurier . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	4	5	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maréchal-ferrant . . . . .	»	3	»	1	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sellier . . . . .	»	5	»	1	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sapeur ( <i>Zimmermann</i> ) . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Trompette . . . . .	»	5	5	1	1	»	»	»	5	5	1	»	»	»	»	5	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Tambour . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cavalier, Carabin' et Fantassin . . . . .	»	5	»	1	1	»	»	»	5	5	1	»	»	»	»	5	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Soldat du Train . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	5	5	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Observation. On retient à tous les Carabiniers, jusqu'au grade de sergent-major inclusivement, les 5 rappes dont leur solde surpasse celle de l'Infanterie, pour en faire une masse, au moyen de laquelle on pourvoira aux frais des tirs, et aux prix qui seront établis pour les exercices de tir.